



Kemgard® 911C-LC

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 1 de 15

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Kemgard® 911C-LC
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant supprimeur de fumée
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : J.M. Huber Corporation
Cumberland Boulevard, Suite 600 , GA 30339 USA : +1 678 247-7300
Internet www.huberadvancedmaterials.com
Contact E-Mail www.huberadvancedmaterials.com/contact
E-mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)
Anti-Poison belge)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 2 de 15

Danger pour l'environnement Toxicité aquatique chronique, catégorie 3

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

Prévention

P260 - Ne pas respirer les poussières
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Se laver les mains soigneusement après manipulation

Intervention

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

Stockage

Conserver dans un endroit sec
Conserver à l'écart des matières incompatibles

Élimination

P501 – Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

Informations supplémentaires : La silice cristalline (quartz) a été classée comme cancérigène connu pour l'homme (Groupe 1) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 3 de 15

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Talc (sans fibre damiante)	14807-96-6	238-877-9	Non classé.	75 - 90
Oxyde de zinc de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	Toxicité aiguë. 4, H332 Toxicité spécifique pour certains organes cibles Exposition répétée 2, H373 Aquatique Aigu 1, H400 Aquatique Chronique 2, H411.	10 - 25
Silices Cristallines, quartz (impureté)	14808-60-7	238-878-4	Cancérogénicité, catégorie 1A. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée, catégorie 2. :. Système respiratoire.	<0.1

Informations supplémentaires

Exempt or -: cette substance ou ses utilisations sont exemptées de l'enregistrement REACH ou de toute obligation d'enregistrement REACH en tant que tonnage annuel <1 tpa. TSCA A: le composant est répertorié comme actif dans l'inventaire

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
Contact oculaire	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact cutané	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Inhalation	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Ingestion	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.
Notes au médecin	Traiter les symptômes.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
4.3. Indication des éventuels	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 4 de 15

soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction déconseillés

Ne jamais utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement, peut dégager des gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 5 de 15

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières
Mettre en place une ventilation adaptée
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
Conserver à l'écart des matières incompatibles

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Talc (sans fibre damiante)

ACGIH	TWA: 2 mg/m ³ (respirable dust)
OSHA	TWA: 20 mppcf
Autriche	MAK: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Belgique	TWA: 2 mg/m ³
Bulgarie	TWA: 1 fibers/cm ³ (respirable fraction) 6 mg/m ³ (inhalable fraction) 3 mg/m ³ (respirable fraction)
Croatie	MAC: 1 mg/m ³
Chypre	TWA: 706 particle/m ³
République tchèque	TWA: 10 mg/m ³ (respirable dust) 10 mg/m ³ (total dust)
Grèce	TWA: 2 mg/m ³ (respirable); 10 mg/m ³ (inhalable)
Hongrie	TWA: 2 mg/m ³ (respirable)
Irlande	TWA: 10 mg/m ³ (total inhalable dust) 0,8 mg/m ³ (respirable dust)
Italie	TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Italie	TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Lituanie	TWA: 2 mg/m ³ (inhalable fraction) 1 mg/m ³ (respirable fraction)
Pays-Bas	TWA: 0,25 mg/m ³ (respirable dust)
Norvège	TLV: 6 mg/m ³ (total dust) 2 mg/m ³ (respirable dust)
Pologne	TWA: 4 mg/m ³ (total dust) 1 mg/m ³ (respirable dust)
Portugal	TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 6 de 15

Slovaquie	TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction) 10 mg/m ³ (total)
Slovénie	TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Espagne	TWA: 2 mg/m ³ (respirable fraction)
Suède	TWA: 2 mg/m ³ (total dust) 1 mg/m ³ (respirable dust)
Suisse	TWA: 2 mg/m ³ (respirable dust)
Royaume-Uni	TWA: 1 mg/m ³ (respirable dust)
<u>Oxyde de zinc de molybdène</u>	
ACGIH	TWA: 10 mg/m ³ dust 0.5 mg/m ³ Respirable fraction
OSHA	TWA: 5 mg/m ³ (respirable); 10 mg/m ³ (dust) PEL: 5 mg/m ³ (respirable) 8-hr TWA: 10 mg/m ³
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	
Bulgarie	TWA: 10 mg/m ³
République tchèque	Ceiling: 25mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³
Estonie	TWA: 5 mg/m ³ (respirable dust) 10 mg/m ³ (total dust)
Estonie	STEL: 0.5 mg/m ³
Finlande	TWA: 0,5 mg/m ³
France	VLE: 10 mg/m ³ VME: 5 mg/m ³
Allemagne	DFG MAK: TWA: 2 mg/m ³ (inhalable fraction) 0,1 mg/m ³ (respirable fraction)
Pologne	STEL: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Pologne	STEL 10 mg/m ³
Slovaquie	TWA 2 mg/m ³ Inhalable fraction 0,1 mg/m ³ Respirable fraction
Slovénie	TWA: 5 mg/m ³ (inhalable fraction)
Espagne	STEL 10 mg/m ³ Respirable fraction
<u>Silices Cristallines, quartz (impureté)</u>	
ACGIH	TWA: 0.025 mg/m ³ respirable fraction
OSHA	TWA: 0.05 mg/m ³ OSHA Action level: 0.025 mg/m ³
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	0.05 mg/m ³ TWA (respirable dust)
Autriche	MAK: 0,15 mg/m ³ (respirable dust)
Belgique	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable dust)
Bulgarie	TWA: 0,07 mg/m ³ (respirable fraction)
Croatie	MAC: 0,1 mg/m ³
République tchèque	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable dust)
Danemark	TLV 0,3 mg/m ³ (total) 0,1 mg/m ³ (respirable)
Estonie	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable dust)
Finlande	TWA: 0,05 mg/m ³ (respirable)
France	VME: 0,1 mg/m ³ (restrictive limit, alveolar fraction)
Hongrie	TWA: 0,15 mg/m ³ (respirable)
Islande	TWA: 0,3 mg/m ³ (total dust) 0,1 mg/m ³ (respirable dust)
Irlande	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable dust)
Italie	TWA: 0,025 mg/m ³ (respirable fraction)

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 7 de 15

Italie	TWA: 0,025 mg/m ³ (respirable fraction)
Lituanie	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable fraction)
Pays-Bas	TWA: 0,075 mg/m ³ (respirable dust)
Norvège	TLV: 0,3 mg/m ³ (total dust) 0,1 mg/m ³ (respirable dust)
Pologne	TWA: 2 mg/m ³ (total dust) 0,3 mg/m ³ (respirable dust)
Portugal	TWA: 0,025 mg/m ³ (respirable fraction)
Slovaquie	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable fraction)
Slovénie	TWA: 0,15 mg/m ³ (respirable fraction)
Espagne	VLA-ED TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable fraction)
Suède	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable dust)
Suisse	TWA: 1, 15 mg/m ³ (respirable dust)
Royaume-Uni	TWA: 0,1 mg/m ³ (respirable)

Procédures de surveillance recommandées Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

Valeurs limites biologiques : Aucun(e)

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune donnée disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié.

Dangers thermiques Aucun(e) connu(e).

Mesures d'hygiène Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément aux réglementations locales

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 8 de 15

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	6,5
Point de fusion / intervalle de fusion	Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition initial	Aucune information disponible
Point d'ébullition	Aucune information disponible
Point de congélation	Aucune information disponible
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	2.8 g/cm ³
Hydrosolubilité	Faiblement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune information disponible
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Masse molaire	Indisponible
Masse molaire	Indisponible
Densité	2.8 (H ₂ O = 1)
Teneur en COV (%)	0%

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 9 de 15

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Stable dans les conditions normales
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles Formation de poussières
10.5. Matières incompatibles	Agents comburants forts Acides forts
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e)

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Talc (sans fibre damiante)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis) male rat-some evidence; female rat-clear evidence; male mice-no evidence; female mice-no evidence

Oxyde de zinc de molybdène

DL50 par voie orale >10000 mg/kg Rat

CIRC Non répertorié

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Rein (basé sur la dégénérescence/régénération tubulaire de rats Han Wistar mâles à 125 mg/kg/jour). NOAEL – 60 mg/kg Rat ; Oral; 90 jours.
Exposition répétée

Silices Cristallines, quartz (impureté)

LD50s and LC50s 500 mg/kg Oral LD50 Rat

DL50 par voie orale 500 mg/kg Rat Souris

ACGIH

Groupe 2A - Cancérogène probable pour l'Homme

CIRC

Groupe 1 - Cancérogène pour l'Homme

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 10 de 15

Toxicité aiguë	Éviter l'inhalation de poussières. Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire
Toxicité pour la reproduction	Aucune donnée disponible.
Cancérogénicité	La silice cristalline (quartz) a été classée comme cancérogène connu pour l'homme (Groupe 1) par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).
Effets sur certains organes cibles	Peau. Yeux. Système respiratoire.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique	Aucune donnée disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. Rein.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Éviter toute inhalation du produit
Ingestion	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
Peau	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
Yeux	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
Danger par aspiration	Voie d'exposition peu probable.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
11.2.2. Autres informations	Sans objet

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement
-----------------------	---

Talc (sans fibre damiante)

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 11 de 15

Classification allemande 1315 WGK: nwg
WGK (AwSV)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Classification allemande 849 WGK: nwg
WGK (AwSV)

12.2. Persistance et dégradabilité N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune donnée disponible

Facteur de bioconcentration (BCF) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

Codes de déchet Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Talc (sans fibre d'amiante)

Classification allemande 1315 WGK: nwg
WGK (AwSV)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Classification allemande 849 WGK: nwg
WGK (AwSV)

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 12 de 15

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Talc (sans fibre de silice)	14807-96-6	238-877-9	Y	Y	Y	(1)-468 (ENCS)(IS HL)	KE-32773	Y	55-1-01940	Y	Y	Y	A
Oxyde de zinc de molybdène	22914-58-5 61583-60-6	245-322-4	N	Y	Y	(1)-781 (ENCS)(IS HL)	KE-11910	N	Y	N	N	Y	A
Silices	14808-60-7	238-878-4	Y	Y	Y	(1)-548 (ENCS)(IS HL)	KE-29983	Y	55-1-01941	Y	Y	Y	A

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 13 de 15

Cristallines, quartz (impureté)						L)							
------------------------------------	--	--	--	--	--	----	--	--	--	--	--	--	--

Légende

Talc (sans fibre damiante)

Numéro d'enregistrement REACH Exempté(e)(s)

Oxyde de zinc de molybdène

Numéro d'enregistrement REACH 01-2120800481-68-0000

Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000192714-03-0000

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Numéro d'enregistrement REACH Exempté(e)(s)

Allemagne

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Éviter le rejet dans l'environnement

Talc (sans fibre damiante)

Classification allemande WGK 1315 WGK: nwg (AwSV)

Silices Cristallines, quartz (impureté)

Classification allemande WGK 849 WGK: nwg (AwSV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission :

01/01/2024

Date d'impression :

13/12/2023

Numéro de révision:

1.5.2

Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs
(Email – HEM.FRAREgulatory@huber.com).

Règlement CLP (CE 1272/2008)

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage

Symboles/pictogrammes

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 14 de 15

**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil en matière de formation Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
EPI - Équipement de protection individuelle
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
Demande biochimique en oxygène (DBO)
Demande chimique en oxygène (DCO)
OACI (aérien)
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
Association internationale du transport aérien (IATA)
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)
DOT (Department of Transportation, États-Unis)
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada
Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Appareil respiratoire autonome en pression positive
Système général harmonisé (SGH)
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

HUBER

Fiche de données de sécurité

Kemgard® 911C-LC

Date d'émission : 01/01/2024
Date d'impression : 13/12/2023

Numéro de révision: 1.5.2
Page 15 de 15

Fin de la Fiche de données de sécurité